

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2178

21 août 2015

SOMMAIRE

Abengoa Concessions Investments S.à r.l.	104503	HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l.	104498
A.C.I. Real Estate S.à r.l.	104503	Iberis Investments S.à r.l.,SPF	104498
A.C.I. Retail S.à r.l.	104503	IC Latin America Opportunity Fund I S.à r.l.	104502
Allergan Holdings S.à r.l.	104512	Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l. ..	104499
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A.	104509	Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l.	104500
Alphabeta 4 International S.à r.l.	104507	Invest-Finance Luxembourg S.A.	104501
Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF	104502	INVISTA North America S.à r.l.	104502
Amicale D.T. Gonneréng A.S.B.L.	104542	J. Chahine Capital	104501
Cioran SA	104504	Karlow Holdings	104544
CTBX International S.à r.l.	104507	Kimako S.A.	104544
Cyclope Investissements	104504	Koch Chemical Technology GP S.à r.l.	104501
De Feijter Associates S.A.	104503	Luxedit S.à r.l.	104498
DW Auto Moto Services S.à r.l.	104540	Mimosas S.A.	104506
EarthLab Luxembourg S.A.	104521	Mindfalls S.à r.l.	104506
EarthLab Luxembourg S.A.	104534	Molotov Design Sàrl	104506
GECAS Luxembourg S.à.r.l.	104499	Moreton Sicav-Fis	104506
Geoconseils S.A.	104500	NeXgen Partners	104505
Gestamp Funding Luxembourg S.A.	104504	Parfinlux S.A.	104499
Gestamp Funding Luxembourg S.A.	104505	Parsifal S.A.	104499
Get Real Estate International S.A.	104499	Payment Technologies Financiere	104498
GEWATEC Luxembourg S.A.	104500	Perseus Immobilien Gesellschaft 10	104501
GS 7 S.à r.l.	104505	Raices International SPF	104505
Gupa	104498		

Payment Technologies Financiere, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 164.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015098568/9.
(150107875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 114.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2015.
Référence de publication: 2015098354/10.
(150108801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Iberis Investments S.à r.l.,SPF, Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 188.188.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098356/10.
(150108131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Gupa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 138.432.

Folgender Privatadresse der Geschäftsführer hat geändert:

Geschäftsführer:

FEIDLER Patrick: 15, Meisenberg, Hinderhausen B-4780 ST VITH

Guido BRÜLS / Feidler Patrick

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2015098329/12.
(150108831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Luxedit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 275, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.191.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015105036/13.
(150114592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Parfinlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 48.619.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015098581/9.
(150108420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Parsifal S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.472.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2015.
Référence de publication: 2015098582/10.
(150108141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.948.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2015.
Référence de publication: 2015098359/10.
(150107859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

GECAS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.741.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Juin 2015.
David Bartlett
Senior Vice President and Counsel
Référence de publication: 2015098309/12.
(150108145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Get Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 160.686.

—
Le Conseil d'Administration vous prie de bien vouloir prendre note que:
1) Le contrat de dépôt des titres au porteur entre la Société et la société Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, a pris fin en date du 19 juin 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
GET REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A.
Référence de publication: 2015098316/13.
(150108491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2015.
Référence de publication: 2015098360/10.
(150107858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

GEWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 155.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015098317/13.
(150108601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Geoconseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 101.985.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 05 juin 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Johannes VERHAREN, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Michael NAUHEIMER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Denis CRIDEL, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur Marc CZAPLA, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises la société AUDITEURS ASSOCIES avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 05 juin 2015:

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Michael Nauheimer et Johannes Verharen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015098312/31.
(150108602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098587/9.

(150108728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Invest-Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015104019/11.

(150113972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

J. Chahine Capital, Société Anonyme.**Capital social: EUR 850.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.623.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société s'étant tenue extraordinairement au 10-12, bd. Roosevelt L-2450 Luxembourg, le 27 mai 2015 à 12 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l en qualité de Réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an;

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015099646/14.

(150109763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.320.

EXTRAIT

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé unique de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098407/20.

(150108692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

IC Latin America Opportunity Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 142.650,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 195.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099614/10.

(150109172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 180.916.

Associés

La Société a été informée du changement d'adresse de l'un de ses associés, à savoir de Mme VANDEMOORTELE Christine, demeurant dorénavant au 5 Royal Avenue, Flat 2, GB-SW3 4QE London.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2015102714/13.

(150112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

INVISTA North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.558.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.095.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 19 juin 2015, de sa fonction de gérant de la Société:

- Madame Sonja Higginbotham, née le 29 avril 1965 en Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 19 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Olivier Lequeue, prénommé,

- Monsieur Christopher Chessmore, né le 23 septembre 1961 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37th St. North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Toby Harrison, né le 20 août 1955 à Elwood, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37th St. North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2015

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015099640/31.

(150109994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Abengoa Concessions Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102686/9.

(150112865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

A.C.I. Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Référence de publication: 2015102679/11.

(150113486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

De Feijter Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015103811/14.

(150113569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

A.C.I. Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.155.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015.
2. Monsieur Raphaël ROZANSKI a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.
3. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.
4. Madame Mariana Bárbara DE SA MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.C.I. Retail S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015102680/20.

(150112621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 119.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 29 juin 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015103756/11.
(150114513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 176.602.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 952 du 22 avril 2013.
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Gestamp Funding Luxembourg S.A.
Signature
Référence de publication: 2015104847/15.
(150114892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Cyclope Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 161.334.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 16 juin 2015:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2016 qui approuvera les états financiers au 31 décembre 2015:

- SQUARE CAPITAL LLP représentée par Mr Hugues DECOBERT, Administrateur
- Mr Enrique BOUILLOT, Administrateur
- Mr Christophe MARLE, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, («Réviseur d'Entreprises agréé») en tant que Réviseur du Fonds pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2016 qui approuvera les états financiers au 31 décembre 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs

- SQUARE CAPITAL LLP, représentée par Mr Hugues DECOBERT, 9-10 Savile Row, LONDON W1S 3PF, Royaume-Uni
- Mr. Enrique BOUILLOT, EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (Luxembourg), 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Mr. Christophe MARLE, 43 rue des Roses, L-2445 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société Coopérative ayant son siège social à 2 rue Gerhard Mercator, L- 2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.
Référence de publication: 2015103781/28.

(150114616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Raices International SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 179.945.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100736/9.

(150110296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

GS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 7 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015104882/13.

(150115028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 176.602.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 952 du 22 avril 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gestamp Funding Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015104848/15.

(150114894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

NeXgen Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.783.

Extrait de l'assemblée des associés tenue en date du 22/05/2015

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du gérant Eric Chinchon avec effet au 31/03/2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Robert Zahlen, résidant 1 rue Jean-Pierre Lanter, L- 5943 ITZIG jusque l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015106057/16.

(150116252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Mindfalls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 91, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 182.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106045/9.

(150116009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Mimosas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 101.682.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106043/10.

(150115765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Molotov Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 30, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 158.924.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLOTOV DESIGN SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015106047/12.

(150116366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Moreton Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 138.160.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2016.

M. Olivier LAVEDRINE; président

M. Pierre Wiener DE CROISSET;

M. Nicolas DE CROISSET;

M. Jean FELL.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Deloitte S.A. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2016.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015106051/23.

(150115818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**CTBX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alphabet 4 International S.à r.l.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 192.166.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June.
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

1. IK VII N°1 Limited Partnership, having its registered office at 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Jersey under number LP014773,
2. IK VII N°2 Limited Partnership, having its registered office at 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Jersey under number LP014772,
3. IK VII N°3 Limited Partnership, having its registered office at 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Jersey under number LP014771,
4. IK VII N°4 Limited Partnership, having its registered office at 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Jersey under number LP014770,
governed under the Law of England and Wales,
all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3 rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA,
here represented by Mrs. Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as aforesaid, have exposed to the undersigned notary:

1. Alphabet 4 International S.à r.l., having its registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, incorporated pursuant a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, which latter remained depositary of the deed, on November 18th, 2014, published at the Memorial C, Recueil des Associations et des Sociétés number 3348 of December 12th, 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.166 (the "Company").
2. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
3. The twelve thousand and five hundred (12,500) shares are all held as follows:

	Number of shares
IK VII N°1 Limited Partnership	3,789
IK VII N°2 Limited Partnership	2,768
IK VII N°3 Limited Partnership	3,157
IK VII N°4 Limited Partnership	2,786
TOTAL	12,500

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to CTBX International S.à r.l. and consequent amendment to article 2 of the Company's articles of incorporation (the "Articles");
2. Miscellaneous.

Sole resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company into CTBX International S.à r.l. and consequently amend article 2 of the Company's Articles to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “CTBX International S.à r.l.”.”

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redangesur-Attert.

ONT COMPARU:

1. IK VII N°1 Limited Partnership, ayant son siège social au 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP014773,

2. IK VII N°2 Limited Partnership, ayant son siège social au 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP014772,

3. IK VII N°3 Limited Partnership, ayant son siège social au 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP014771,

4. IK VII N°4 Limited Partnership, ayant son siège social au 30-32, New Street, JE-JE2 3RA St. Helier, Jersey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP014770,

régis par le droit anglais,

agissant tous in fine à travers IK VII Limited, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3 rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA,

ici représentées par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. Alphabeta 4 International S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 18 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 3848 le 12 décembre 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 192.166 (the "Company").

2. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes détenues comme suit:

	Nombre de parts sociales
IK VII N°1 Limited Partnership	3.789
IK VII N°2 Limited Partnership	2.768
IK VII N°3 Limited Partnership	3.157
IK VII N°4 Limited Partnership	2.786
TOTAL	<u>12.500</u>

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en CTBX International S.à r.l. et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour refléter le changement de dénomination sociale.

2. Divers.

Résolution unique

L'associé a décidé de changer le nom de la Société en CTBX International S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «CTBX International S.à r.l.» »

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DESSOY, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 25 juin 2015. Relation: DAC/2015/10533. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102708/122.

(150112694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.966.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 November 2011, having its registered office at 14, boulevard Franklin D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 164.966 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2979, page 142.948 dated 6 December 2011 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time on December 23, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial under number 261, page 12483 on February 2, 2015.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") is opened at 12.00 p.m. and elected as chairman Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed as secretary Mrs Karola Böhm, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The Meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 57,509,098.44 (fifty-seven million five hundred nine thousand ninety-eight euro and forty-four cent), so as to raise it from its current amount of EUR 303,400,432.75 (three hundred three million four hundred thousand four hundred thirty-two euro and seventy-five cent) up to EUR 360,909,531.19 (three hundred sixty million nine hundred nine thousand five hundred thirty-one euro and nineteen cent), through the issue of 5,750,909,844 (five billion seven hundred fifty million nine hundred nine thousand eight hundred forty-four) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“);

3. Subscription of the New Shares;

4. Amendment of article five, paragraph one of the Articles of the Company with the following wording:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Artikel 5. - Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertsechzig Millionen neunhundertneuntausend fünfhunderteinunddreißig Euro und neunzehn Euro Cent (EUR 360.909.531,19) und ist in sechsunddreißig Milliarden neunzig Millionen neunhundertdreiundfünfzig einhundertneunzehn (36.090.953.119) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

English version:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three hundred sixty million nine hundred nine thousand five hundred thirty-one euro and nineteen euro Cent (EUR 360,909,531.19), fully paid-up and represented by thirty-six billion ninety million nine hundred fifty-three thousand one hundred nineteen (36,090,953,119) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share“

The Meeting declares and requests the undersigned notary to act that:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders all represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them prior to the Meeting.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 57,509,098.44 (fifty-seven million five hundred nine thousand ninety-eight euro and forty-four cent), so as to raise it from its current amount of EUR 303,400,432.75 (three hundred three million four hundred thousand four hundred thirty-two euro and seventy-five cent) up to EUR 360,909,531.19 (three hundred sixty million nine hundred nine thousand five hundred thirty-one euro and nineteen cent), through the issue of 5,750,909,844 (five billion seven hundred fifty million nine hundred nine thousand eight hundred forty-four) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“).

Subscription and payment

All of the New Shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by the existing shareholders in proportion of their current participation in the capital of the Company for a total amount of 57,509,098.44 (fifty-seven million five hundred nine thousand ninety-eight euro and forty-four cent) entirely allocated to the share capital of the Company.

The said amount of EUR 57,509,098.44 (fifty-seven million five hundred nine thousand ninety-eight euro and forty-four cent) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

Further to the previous resolution, the Meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles (Share Capital) to reflect the above share capital increase, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at three hundred sixty million nine hundred nine thousand five hundred thirty-one euro and nineteen euro cent (EUR 360,909,531.19), fully paid-up and represented by thirty-six billion ninety million nine hundred fifty-three thousand one hundred nineteen (36,090,953,119) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share.“

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further business, the meeting is closed at 12.15 p.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Voranstehenden Textes

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zweiten Juni,
wurde vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

eine Hauptversammlung der Aktiengesellschaft Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A. (die "Aktiengesellschaft"), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 164.966, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 24. November 2011, die Satzung wurde am 6. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 2979, Seite 142948 veröffentlicht.

Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine von dem unterzeichnenden Notar am December 23, 2014 aufgenommenen Urkunde, im Mémorial veröffentlicht unter der Nummer 261, Seite 12483 vom 2. Februar 2015.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") wird um 12.00 Uhr eröffnet und wählt als Vorsitzenden Herr Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Karola Böhm, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Chris Oberhag, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und bittet den Notar zu beurkunden:

I. Dass aus einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste, die Namen der Aktionäre, die auf dieser Hauptversammlung durch Vollmachten vertreten sind (die "Erschienenen Aktionäre") und die von ihnen gehaltenen Aktien hervorgehen. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Die Anwesenheitsliste belegt, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist. Dass die Erschienenen Aktionäre bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichten und sich zu dieser Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklären. Die Hauptversammlung kann daher über alle Punkte der Tagesordnung wirksam entscheiden.

III. Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 57.509.098,44 (siebenundfünfzig Millionen fünfhundertneuntausend achtundneunzig Euro und vierundvierzig Cent), um es von derzeit EUR 303.400.432,75 (dreihundertdrei Millionen vierhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 360.909.531,19 (dreihundertsechzig Millionen neuhundertneuntausend fünfhunderteinunddreißig Euro und neunzehn Euro Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 5.750.909.844 (fünf Milliarden siebenhundertfünfzig Millionen neuhundertneuntausend achthundertvierundvierzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“);

3. Zeichnung der Neuen Aktien;

4. Abänderung des fünften Artikels Absatz eins Satz eins der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertsechzig Millionen neuhundertneuntausend fünfhunderteinunddreißig Euro und neunzehn Euro Cent (EUR 360.909.531,19) und ist in sechsunddreißig Milliarden neunzig Millionen neuhundertdreiundfünfzig einhundertneunzehn (36.090.953.119) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Englische Fassung:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three hundred sixty million nine hundred nine thousand five hundred thirty-one euro and nineteen euro cent (EUR 360,909,531.19), fully paid-up and represented by thirty-six billion ninety million nine hundred fifty-three thousand one hundred nineteen (36,090,953,119) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share“

Die Versammlung erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapitals um EUR 57.509.098,44 (siebenundfünfzig Millionen fünfhundertneuntausend achtundneunzig Euro und vierundvierzig Cent), um es von derzeit EUR 303.400.432,75 (dreihundertdrei Millionen vierhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 360.909.531,19 (dreihundertsechzig Millionen neuhundertneuntausend fünfhunderteinunddreißig Euro und neunzehn Euro Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 5.750.909.844 (fünf Milliarden siebenhundertfünfzig Millionen neuhundertneuntausend achthundertvierundvierzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“)

Zeichnung un Zahlung

Besagte Neue Aktien wurden ganz gezeichnet und voll in bar durch die bestehenden Aktionäre anteilig ihrer aktuellen Beteiligung im Kapital der Aktiengesellschaft eingezahlt, für einen Gesamtbetrag von EUR 57.509.098,44 (siebenundfünfzig Millionen fünfhundertneuntausend achtundneunzig Euro und vierundvierzig Cent), welcher integral dem Kapital der Aktiengesellschaft zugeteilt wurde.

Besagter Gesamtbetrag von EUR 57.509.098,44 (siebenundfünfzig Millionen fünfhundertneuntausend achtundneunzig Euro und vierundvierzig Cent) steht der Aktiengesellschaft von nun an zur freien Verfügung wie dies dem unterzeichnenden Notar bescheinigt wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Ferner zu dem oben genannten Beschluß, beschließt die Versammlung den 1. Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftskapital) zu ändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertsechzig Millionen neuhundertneuntausend fünfhunderteinunddreißig Euro und neunzehn Euro Cent (EUR 360.909.531,19) und ist in sechsunddreißig Milliarden neunzig Millionen neuhundertdreiundfünfzig einhundertneunzehn (36.090.953.119) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr siebentausend Euro (EUR 7.000) geschätzt.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die Versammlung um 12.15 Uhr geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache samt deutscher Übersetzung abgefasst wurde. Auf Ersuchen der gleichen Erschienenen soll im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassungen, die englische Fassung Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Datum.

Nachdem das Dokument den Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichneten diese gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: F. Stolz-Page, K. Böhm, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4741. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102706/178.

(150112559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Allergan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 197.994.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Allergan Pharmaceuticals Holdings (Ireland), an Irish private unlimited company with share capital, having its registered office at Longphort House, Earlsfort Centre, Lower Leeson Street, Dublin 2, Ireland and registered with the Companies Registration Office Ireland under number 322424,

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by way of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Allergan Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four euro (EUR 4.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and at least one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to the Euro (EUR) (or any foreign currency) equivalent of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) by the sole signature of one (1) Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one half (1/2) of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the most recent annual inventory and balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscription and payment

Allergan Pharmaceuticals Holdings (Ireland), subscribes for twenty-five thousand (25,000) shares of the Company, having a par value of four euro (EUR 4.-) each, and hereby agrees to pay them up in full by means of a contribution in cash of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-).

The amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Maurice MULDER, Vice President Tax, born on July 22, 1966 in Horst, the Netherlands, with professional address at Bleiswijkseweg 51, 2712 PB Zoetermeer, the Netherlands; and

- Mr Gudjon GUSTAFSSON, Vice President International Treasury, born on 26 February 1978 in Akranes, Iceland and having its address at Frostathing 6, 203 Kopavogur, Iceland.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Sebastien RIMLINGER, Supervisor at TMF Luxembourg S.A., born on September 23, 1975 in Sarreguemines, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr Fabrice ROTA, Director Client Services at TMF Luxembourg S.A., born on February 19, 1975, in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Allergan Pharmaceuticals Holdings (Ireland), une société à responsabilité illimitée par action (private unlimited company with share capital) de droit irlandais, dont le siège social est établi à Longphort House, Earlsfort Centre, Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande et immatriculée au registre des sociétés irlandais (Companies Registration Office Ireland) sous le numéro 322424,

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Allergan Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite de mort doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.2.2 Tous les gérants reçoivent une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de celle-ci sont précisées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et à l'heure fixée dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et d'au moins un Gérant de Classe A présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.2.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers (i) en ce qui concerne la gestion journalière à hauteur de l'équivalent en Euro (EUR) (ou toute autre devise étrangère) de dix mille dollars américains (USD 10.000) par la signature unique d'un Gérant de Classe B, et (ii) dans tous les autres cas par les signatures conjointes de d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Lorsque des résolutions sont à adopter par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valides et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou d'associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à une Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à l'assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés le sont par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représentée.

10.2.7 Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire annuel et du bilan les plus récents au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés lors de l'Assemblée Générale Annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Le mandat des réviseurs d'entreprises agréés peut être reconduit.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Cette exigence cesse quand la réserve légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires font apparaître que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales**Art. 16. Dispositions générales.**

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, par télécourriel, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Allergan Pharmaceuticals Holdings (Ireland), souscrit à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Maurice MULDER, Vice Président Tax, né le 22 juillet 1966 à Horst, Pays-Bas, de résidence professionnelle à Bleiswijkseweg 51, 2712 PB Zoetermeer, Pays-Bas; et
 - M. Gudjon GUSTAFSSON, Vice Président International Treasury, né le 26 février 1978 à Akranes, Islande et résidant à Frostathing 6, 203 Kopavogur, Islande.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Sebastien RIMLINGER, Supervisor TMF Luxembourg S.A., né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Fabrice ROTA, Director Client Services à TMF Luxembourg S.A., né le 19 février 1975, à Mont-Saint-Martin, France, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 juin 2015. Relation: GAC/2015/5327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102705/482.

(150113462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

EarthLab Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 280, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 197.846.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of June,

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

HITEC LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.529 (the "Founder"),

Duly represented by Mr. Yves ELSSEN, Managing Partner and CEO, residing professionally at 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg,

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of association of a public limited liability company, (société anonyme) governed by the relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "EarthLab Luxembourg S.A."

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the community of Kayl.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the community of Kayl by decision of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Company is the creation, development, operation and commercialisation of geo-information integrated services and applications (the “Portfolio”).

4.2. In this context, the Company shall commercialize the Portfolio and any subpart of it in a core geographic area covering all member states of the European Union and Switzerland. The Company may also act as a trade intermediary for the commercialization of geo-information applications and services of its Shareholders and other entities.

4.3. In connection with the object of the Company, the Company may develop, acquire, sell, grant and use all kind of tangible and intangible property rights, licences and intellectual property rights and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of licences, rights and interests.

4.4. The Company may also render administrative, marketing, technical, financial and any other assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”).

4.5. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise and enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, tangible or intangible property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies and use any techniques and instruments to efficiently manage its assets and investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares**Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten thousand (310,000) shares having a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote.

7.2. The Shares shall be in registered form. A Share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established

by the entry in this register. Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any other two members of the Board of Directors.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements and the Articles.

7.5. Save for permitted transfers, each Shareholder shall observe the limitations on Share transfers, applying during and after a standstill period, such as, among others, rights of first refusal and tag along rights which might by virtue of any Shareholders' agreement entered into from time to time be binding upon them and observe the detailed procedures in relation to such limitations as described in such Shareholders' agreement. All rights and obligations attached to any Share are passed to any transferee thereof.

7.6. Each Shareholder shall observe obligations to acquire Shares from other Shareholder(s) (put option) and entitlements to acquire Shares from defaulting Shareholder(s) (call option) which might by virtue of any Shareholders' agreement entered into from time to time be binding upon them and observe the detailed procedures in relation to such obligations or entitlements as described in such Shareholders' agreement. All rights and obligations attached to any Share are passed to any transferee thereof.

Title III. - Management

Art. 8. Management election - Removal - Term of office.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors comprising six (6) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director").

8.2. The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years, but any member may be re-elected for successive terms.

8.3. For as long as the TELESPIAZIO Shareholders hold more than 54.4% of the Shares, the TELESPIAZIO Shareholders shall have the right to jointly request that three (3) Directors (the "A Directors") be appointed amongst candidates nominated by them.

8.4. For as long as POST holds more than 37.2% of the Shares, POST shall have the right to request that two (2) Directors (the "B Directors") be appointed amongst candidates nominated by it.

8.5. For as long as HITEC holds more than 8.4% of the Shares, HITEC shall have the right to request that one (1) Director (the "C Director") be appointed amongst candidates nominated by it.

8.6. Any Director can be removed at any time by the general meeting of Shareholders, without notice and without cause, whereby the right of a Shareholder to propose candidates for appointment to the Board of Directors includes the right to propose the dismissal or suspension of the Director appointed after nomination by such Shareholder.

8.7. The Board of Directors shall elect from among the A Directors a chairman (the "Chairman").

Art. 9. Vacancy in the office. If a vacancy in the office of a member of the Board of Directors occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis by the remaining members until the next general meeting of Shareholders (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the Board of Directors he/she replaces), which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 10. Powers - Delegation - Dealing with third parties.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law and any Shareholders' agreement entered into from time to time binding upon the Company.

10.2. The Board of Directors shall delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one person (the "General Manager").

10.3. The Company may also grant special powers to any person acting alone or jointly with others as agent(s) of the Company.

10.4. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of the Chairman or the joint signature of one A Director together with one B Director or C Director. The Company will further be bound by the sole signature of the General Manager within the limits of the daily management, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors.

10.5. The Board of Directors may decide to create committees and determine their composition and duties. Such committees shall act under the control of the Board of Directors. However, the attribution of such duties to any committee must not result in a delegation of the powers which are expressly reserved by the Law or the Articles to the Board of Directors, the Shareholders, the Chairman or the General Manager or in a reduction or limitation of their respective powers.

10.6. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 11. Reserved matters.

11.1. None of the matters set out below shall be undertaken by the Company without the prior approval of a resolution of the Board on which all of the six Directors have voted in favour (the “Board Unanimity Matters”):

(i) The execution of contracts of a value exceeding six hundred thousand Euros (EUR 600,000) between the Company and one or more Shareholder(s) or one or more Shareholder(s)’ Affiliate(s); and

(ii) The proposal by the Board of Directors to an extraordinary general meeting of the Shareholders to modify the Articles, to merge the Company with another company, and/or to terminate, dissolve or wind up the Company, save as otherwise provided by the Law.

11.2. None of the matters set out below shall be undertaken by the Company without the approval of a resolution of the Board of Directors on which five out of the six Directors have voted in favour (the “Board Qualified Majority Matters”), save as otherwise provided by the Law:

(i) The approval of the Company’s balance sheet, profit and loss accounts and other financial statements;

(ii) The approval of any business plan of the Company;

(iii) The proposal by the Board of Directors to an extraordinary general meeting of the Shareholders to approve additional capital contributions and/or capital increases;

(iv) The proposal by the Board of Directors to an ordinary general meeting of the Shareholders to appoint the auditor (s) of the Company.

Art. 12. Convening meetings of the board of directors.

12.1. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors may invite the General Manager to participate in a meeting of the Board of Directors with an advisory vote.

12.2. Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to its members five (5) calendar days at least in advance of the date scheduled for the meeting by letter, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the Board of Directors in writing by letter, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board of Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors or in the case of resolutions in writing pursuant to the Articles.

Art. 13. Conduct of meetings of the board of directors.

13.1. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter, facsimile, electronic mail or other electronic transmission another Director as his/her proxy.

13.2. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Save in case of Board Unanimity Matters and Board Qualified Majority Matters, resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

13.3. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

13.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

13.5. Save as otherwise provided by the Law, any member of the Board of Directors who has, directly or indirectly, a conflict of interest in a transaction submitted to the approval by the Board of Directors which conflicts with the Company’s interest, must inform the Board of Directors of such conflict of interest and must have his/her declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the Board of Directors may not take part in the discussions and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to taking any resolution on any other item.

13.6. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Directors.

Title IV. - Supervision

Art. 14. Supervision. The Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix its remuneration, as well as the term of its office, which must not exceed six (6) years. Approved independent auditors may be removed by the general meeting of Shareholders only on proper grounds.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1. All general meetings of Shareholders regularly constituted shall represent the entirety of the Shareholders of the Company.

15.2. The general meeting of Shareholders has the powers conferred to it by the Articles and by the Law.

15.3. If the Company has a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of Shareholders by the Articles and by the Law.

Art. 16. Convening of general meetings of shareholders.

16.1. A general meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the Board of Directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

16.2. A general meeting of Shareholders must be convened by the Board of Directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board of Directors, by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

16.3. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteen day of May at 3 p.m. (CET) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of Shareholders must be held on the next following business day.

16.4. Convening notices for every general meeting must at least contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting and the precise description of the procedures that Shareholders must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting of Shareholders. The convening notices shall take the form of registered letters sent at least eight (8) days before the meeting to the Shareholders.

16.5. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

Art. 17. Conduct of general meetings.

17.1. A bureau of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders and who need neither be Shareholders, nor members of the Board of Directors. The bureau of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

17.2. An attendance list must be kept at any general meeting of Shareholders.

17.3. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person, Shareholder or not, as his/her proxy.

17.4. If provided in the convening notice, each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. Shareholders who participate in a general meeting of Shareholders by such means of communication are deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Art. 18. Quorum and vote.

18.1. Each Share entitles to one vote, subject to the provisions of the Law and the Articles. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Absentee and nil votes will not be taken into account.

18.2. The following matters shall be adopted only by one or several Shareholders representing at least two-thirds (2/3) of the share capital of the Company (the "Shareholders' Qualified Majority Matters"), save where the Law does not allow to derogate from particular quorum and majority requirements:

- (i) The issuance of financial instruments by the Company;
- (ii) The encumbrance of the assets of the Company;
- (iii) The amendment of the Articles;
- (iv) The merger, dissolution, liquidation or winding-up of the Company;

(v) The payment of dividends or any other kind of distribution by the Company to its Shareholders; and

(vi) The amendments to the powers of the General Manager which might by virtue of any Shareholders' agreement entered into from time to time be described in such Shareholders' agreement.

18.3. With respect to any resolution voted, the Company shall establish the number of votes validly cast, the proportion of the share capital represented and the number of votes in favour or against the resolution, as well as abstentions if and to the extent requested by any Shareholder. If no such request is made in the general meeting of Shareholders, the Company shall only be required to determine whether or not a proposed resolution has been adopted.

Art. 19. Adjourning general meetings of shareholders.

19.1. Subject to the provisions of the Law, the Board of Directors may adjourn any general meeting of Shareholders, including any general meeting of Shareholders convened in order to resolve on Shareholders' Qualified Majority Matters, for a period of four (4) weeks.

19.2. The Board of Directors must adjourn any general meeting of Shareholders if so required by one or several Shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the share capital of the Company.

19.3. By such an adjournment of a general meeting of Shareholders, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders. Profits distributed to the Shareholders by way of cash dividends are distributed in proportion to each of the Shareholders existing shareholding in the capital of the Company, but only pro rata with respect to the level of contributions in case of partly paid up Shares.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders in accordance with article 18.2. of the Articles. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- Applicable law - Definitions

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Art. 24. Definitions.

A Director(s)	has the meaning given to it in article 8.3.
Articles	has the meaning given to it in article 1.
B Director(s)	has the meaning given to it in article 8.4.
Board of Directors	means the board of directors of the Company from time to time
Board Qualified Majority Matters	has the meaning given to it in article 11.2.
Board Unanimity Matters	has the meaning given to it in article 11.1.
C Director	has the meaning given to it in article 8.5.
General Manager	has the meaning given to it in article 10.2.
Chairman	has the meaning given to it in article 8.7.
Company	has the meaning given to it in article 1.
Connected Companies	has the meaning given to it in article 4.2.
Director(s)	means the member(s) of the Board of Directors
HITEC	means HITEC Luxembourg S.A.
Law	has the meaning given to it in article 1
Portfolio	has the meaning given to it in article 4.1
POST	means POST Capital S.A.
Share(s)	means the shares issued by the Company and outstanding from time to time
Shareholder(s)	means a holder of Share(s) from time to time

Shareholder's Affiliate means any other person that directly or through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, such Shareholder

Shareholders' Qualified Majority has the meaning given to it in article 18.2

Matters

TELESPAZIO Shareholders means TELESPAZIO France and EGEOS S.p.A.

Subscription and payment

The Founder, represented as here above stated, declared subscribing to three hundred ten thousand (310,000) shares each having a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) and pays them fully by way of contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company - evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the founder

Then the Founder, represented as here above stated and representing the entire subscribed share capital of the Company, took the following resolutions:

First Resolution:

The Founder resolved to fix the registered office of the Company at 280 rue de Noertzange, L-3670 Kayl.

Second Resolution:

The Founder resolved to appoint as A Directors of the Company, for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2020, the three following persons:

- Mr. Jean-Marc GARDIN, CEO, born on 21 December 1961 in Fontenay-aux-Roses (France), residing professionally at F-31023 Toulouse Cedex 1 (France), 26, avenue Jean-François Champollion, BP 52309,
- Mr. Massimo COMPARINI, CEO, born on 8 March 1963 in Rome (Italy), residing professionally at Via Tiburtina 965, I-00156 Rome (Italy),
- Mr. Marcello MARANESI, CEO, born on 10 May 1953 in Rome (Italy), residing professionally at Via Tiburtina 965, I-00156 Rome (Italy).

The Founder resolved to appoint as B Directors of the Company, for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2020, the two following persons:

- Mr. Jos. GLOD, born on 31 January 1954 in Wiltz, residing professionally at 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg,
- Mr. Fabrice CROISEAUX, born on 12 March 1969 in Joeuf (France), residing professionally at L-3850 Schifflange, 17-19, Avenue de la Libération.

The Founder resolved to appoint as C Director of the Company, for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2020, the following person:

- Mr. Yves ELSÉN, Managing Director of the Founder, born on 4 March 1958 in Luxembourg, residing professionally at 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg.

Third Resolution:

The Founder resolved to appoint KPMG Luxembourg, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B149.133 as statutory auditor of the Company for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2020.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Founder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Founder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the Founder, said Founder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

HITEC LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 37.529 (le «Fondateur»),

Dûment représenté par M. Yves ELSÉN, Directeur Général, résident professionnellement à 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg.

Le comparant, représenté tel que ci-avant décrit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "EarthLab Luxembourg S.A."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la commune de Kayl.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Kayl par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. Le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est la création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de services et d'applications de géo-information intégrés. (le "Portefeuille").

4.2. Dans ce contexte, la Société devra commercialiser le Portefeuille et toute sous-partie de celui-ci dans une zone géographique principale couvrant tous les Etats membres de l'Union européenne et la Suisse. La Société peut également agir comme un intermédiaire commercial pour la commercialisation d'applications et de services de géo-information de ses actionnaires et d'autres entités.

4.3. En lien avec l'objet de la Société, la Société peut développer, acquérir, vendre, délivrer et d'utiliser tous les types de droits de propriété tangible et intangible, licences et droits de propriété intellectuelle et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.4. La Société pourra également apporter toute assistance administrative, marketing, technique, financière et toute autre assistance à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

4.5. La Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres et accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs tangible ou intangible (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée et utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses avoirs et investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes (0.10 EUR) chacune (les "Actions"). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les "Actionnaires".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix.

7.2. Les actions doivent être sous forme nominative. Un registre des Actions sera conservé au siège social, où il sera disponible pour contrôle par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé sur chacune de ces Actions, l'émission d'Actions, le transfert des Actions et les dates de cette émission et des transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ce registre. Des certificats de ces entrées peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux conditions légales requises et aux Statuts.

7.5. Sauf pour les transferts autorisés, chaque Actionnaire doit respecter les limitations sur les transferts d'Actions, appliquer pendant et après une période d'arrêt, comme, entre autres, les droits de premier refus et droits de sortie qui pourraient, en vertu de tout accord des Actionnaires conclu de temps à autre les liant et observer les procédures décrites relatives à ces limitations comme décrit dans ces accords des Actionnaires. Tous les droits et obligations attachés à toute Action sont transmis à tout cessionnaire desdites Actions.

7.6. Chaque actionnaire doit observer des obligations pour acquérir des actions à d'autre Actionnaire (s) (option de vente) et des droits pour acquérir des actions d'Actionnaire (s) défaillant(s) (option d'achat) qui pourrait, en vertu de tout accord des Actionnaires conclu de temps à autre les liant et observer les procédures décrites relatives à ces limitations comme décrit dans ces accords des Actionnaires. Tous les droits et obligations attachés à toute Action sont transmis à tout cessionnaire desdites Actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de six (6) membres au moins, Actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration" et chaque membre individuellement, un "Administrateur").

8.2. Les Administrateurs sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années, mais tout membre peut être réélu pour des mandats successifs.

8.3. Pour aussi longtemps que les Actionnaires de TELESPIAZIO détiennent plus de 54,4% des Actions, les actionnaires de TELESPIAZIO ont le droit de demander conjointement que trois (3) administrateurs (les "Administrateurs A") soient nommés parmi les candidats désignés par eux.

8.4. Pour aussi longtemps que POST détient plus de 37,2% des Actions, POST a le droit de demander conjointement que deux (2) administrateurs (les "Administrateurs B") soient nommés parmi les candidats désignés par lui.

8.5. Pour aussi longtemps que HITEC détient plus de 8,4% des Actions, HITEC a le droit de demander conjointement que un (1) administrateur (l'"Administrateur C") soit nommé parmi les candidats désignés par lui.

8.6. Tout administrateur peut être retiré à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires, sans préavis et sans cause, par lequel le droit d'un Actionnaire de proposer des candidats à la nomination au Conseil d'Administration comprend le droit de proposer la révocation ou la suspension de l'Administrateur nommé après nomination par cet Actionnaire.

8.7. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses Administrateurs A un président (le "Président").

Art. 9. Vacance du poste. Si une vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration se produit, cette vacance peut être comblée, sur une base temporaire par les membres restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires (mais en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du Conseil d'Administration, qu'il / elle remplace), qui se prononcera sur une nomination permanente.

Art. 10. Pouvoirs - Délégation - Négociation avec des tiers.

10.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut verser des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi et tout accord des Actionnaires conclu de temps à autre liant la Société.

10.2. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion quotidienne de la Société à une personne (le "Directeur Général").

10.3. La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire(s) de la Société.

10.4. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou la signature conjointe d'un Administrateur A avec un Administrateur B ou un Administrateur C. La Société sera également engagée par la seule signature du Directeur Général dans les limites de la gestion quotidienne, à moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de compétences et mandats conférés par le Conseil d'Administration.

10.5. Le Conseil d'Administration peut décider de créer des comités et déterminer de leur composition et fonctions. Ces comités doivent agir sous le contrôle du Conseil d'Administration. Cependant, l'attribution de telles fonctions à tout comité ne doit pas se traduire par une délégation des compétences qui sont expressément réservées par la Loi ou les Statuts au Conseil d'Administration, les Actionnaires, le Président ou le Directeur Général ou à une réduction ou une limitation de leurs compétences respectives.

10.6. Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Art. 11. Questions réservées.

11.1. Aucune des questions énoncées ci-dessous ne doivent être résolue par la Société sans l'approbation préalable d'une résolution du Conseil sur lequel tous les six administrateurs ont voté en faveur (les "Questions Requièrent l'Unanimité du Conseil")

(i) L'exécution des contrats d'une valeur de plus de six cent mille euros (EUR 600.000) entre la Société et un ou plusieurs Actionnaire(s) ou un ou plusieurs Actionnaire (s) Affilié(s); et

(ii) La proposition par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de modifier les Statuts, de fusionner la Société avec une autre société, et / ou de résilier, de dissoudre ou liquider la Société, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

11.2. Aucune des questions énoncées ci-dessous ne doivent être résolue par la Société sans l'approbation d'une résolution du Conseil d'Administration à laquelle cinq des six Administrateurs ont voté en faveur (les "Questions Requièrent la Majorité Qualifiée du Conseil"), sauf dispositions contraires prévues par la loi.

(i) L'approbation des comptes du bilan, de profits et pertes de la Société et d'autres états financiers;

(ii) L'approbation de tout plan d'affaires de la Société;

(iii) La proposition par le Conseil d'Administration d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour approuver des apports en capital supplémentaires et / ou des augmentations de capital;

(iv) La proposition par le Conseil d'Administration d'une assemblée générale ordinaire des Actionnaires pour nommer le (les) réviseur(s) d'entreprises agréé (s) de la Société.

Art. 12. Convocation de la réunion du conseil d'administration.

12.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) Administrateurs en font la demande. Dans le cas où tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration peut inviter le Directeur Général à participer à une réunion du Conseil d'Administration avec une voix consultative.

12.2. Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à ses membres vingt-quatre (24) heures au moins à l'avance de la date prévue pour la réunion par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiqués dans l'avis. L'avis de convocation n'est pas nécessaire en cas de consentement de chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit, par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce document étant une preuve suffisante. En outre, un avis de convocation n'est pas requis pour une réunion qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Aucun avis de convocation ne sera en outre nécessaire dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration ou dans le cas de décisions écrites conformément aux Statuts.

Art. 13. Déroulement de la réunion du conseil d'administration.

13.1. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique, un autre Administrateur comme son mandataire.

13.2. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Sauf en cas de Questions Requirant l'Unanimité du Conseil et Questions Requirant la Majorité Qualifiée du Conseil, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion. Dans le cas d'égalité des voix, le Président aura un vote prépondérant.

13.3. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio-conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

13.4. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et le même effet que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

13.5. Sauf disposition contraire prévue par la loi, tout membre du Conseil d'Administration qui a, directement ou indirectement, un conflit d'intérêts dans une transaction soumise à l'approbation par le Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le Conseil de Administration de tels conflits d'intérêts et doivent avoir son / sa déclaration enregistrée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Le membre du Conseil d'Administration concerné ne peut prendre part aux discussions et ne peut pas voter sur la transaction concernée. Tout conflit d'intérêt doit être signalé à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant de prendre toute résolution sur tout autre élément.

13.6. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 14. Surveillance. Les comptes annuels de la Société doivent être audités par un (des) réviseur d'entreprises agréé, nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe sa rémunération, ainsi que la durée de son mandat qui ne peut excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises agréés ne peuvent être révoqués par l'assemblée générale des Actionnaires que pour des motifs appropriés.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs des assemblées générales.

15.1. Toutes les assemblées générales des Actionnaires régulièrement constituées doivent représenter l'ensemble des actionnaires de la Société.

15.2. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs qui lui sont conférés par les Statuts et par la Loi.

15.3. Si la Société a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des Actionnaires par les statuts et par la Loi.

Art. 16. Convocation à l'assemblée générale.

16.1. Une assemblée générale des Actionnaires de la Société peut être convoquée à tout moment par le Conseil d'Administration au lieu et à la date indiqués dans la convocation à cette assemblée.

16.2. Une assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée par le Conseil d'Administration sur la demande faite par écrit portant mention de l'ordre du jour, adressée au Conseil d'Administration, par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société et sera tenue dans un délai de un (1) mois à partir de la réception de cette demande.

16.3. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation à l'assemblée, le quinzième jour du mois de mai à 15 heures (CET) de chaque année. Si ce jour correspond à un jour férié ou tombe durant le week-end, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

16.4. La convocation pour chaque assemblée générale doit contenir au minimum l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et la description précise des procédures que les Actionnaires doivent suivre pour être en mesure de participer et de voter à l'assemblée générale des Actionnaires. La convocation sera envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

16.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour à l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

Art. 17. Déroulement des assemblées générales.

17.1. Un bureau de l'assemblée sera formé à toute assemblée générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des Actionnaires et sans devoir être un Actionnaire, ni un membre du Conseil d'Administration. Le bureau de l'assemblée veillera en particulier à ce que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables.

17.2. Une liste de présence doit être établie à chaque assemblée générale des Actionnaires.

17.3. Les Actionnaires absents peuvent voter par procuration à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son représentant.

17.4. Si la convocation le prévoit, tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. Les Actionnaires qui participent à une assemblée générale des Actionnaires par ces moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Art. 18. Quorum et vote.

18.1. Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts. Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

18.2. Les questions suivantes seront résolues uniquement par un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital de la Société (les "Questions Requirant la Majorité Qualifiée des Actionnaires"), sauf dans les cas où la Loi ne permet pas de déroger à des règles spéciales de quorum et de majorité:

- (i) L'émission d'instruments financiers par la Société;
- (ii) La charge des actifs de la Société;
- (iii) La modification des Statuts;
- (iv) La fusion, dissolution, liquidation, résiliation de la Société;
- (v) Le paiement de dividendes ou toute sorte de distribution par la Société aux Actionnaires; et
- (vi) Les modifications des pouvoirs du Directeur Général qui pourraient, en vertu de tout pacte d'Actionnaires conclu de temps à autre, être décrites dans un tel pacte d'Actionnaires.

18.3. Pour toute décision votée, la Société établira le nombre de votes exprimés valablement, la proportion du capital représenté et le nombre de votes pour et contre la décision, ainsi que les abstentions si et dans la mesure où demandé par tout Actionnaire. Si aucune demande n'est introduite à l'assemblée générale des Actionnaires, la Société déterminera uniquement si la mesure proposée a été adoptée ou non.

Art. 19. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.

19.1. Sous réserve des dispositions de la Loi, le Conseil d'Administration peut ajourner toute assemblée générale des Actionnaires, y compris toute assemblée générale des Actionnaires convoquée afin de résoudre des Questions Requirant la Majorité Qualifiée des Actionnaires, pour une période de quatre (4) mois.

19.2. Le Conseil d'Administration doit ajourner toute assemblée générale des Actionnaires s'il l'est demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital de la Société.

19.3. Dans le cas d'un tel ajournement d'une assemblée générale des Actionnaires, toute décision déjà adoptée dans cette assemblée sera annulée.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 21. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Les bénéfices distribués aux Actionnaires sous forme de dividendes en espèces sont distribués proportionnellement à chacun des Actionnaires existant dans l'actionariat dans le capital de la Société, mais seulement au prorata par rapport au niveau des contributions en cas d'actions partiellement libérées.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires en accord avec l'article 18.2. des Statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs,

personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable - Définitions

Art. 23. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 24. Définitions.

Administrateur (s) A	la signification donnée dans l'article 8.3.
Statuts	a la signification donnée dans l'article 1.
Administrateur (s) B	a la signification donnée dans l'article 8.4.
Conseil d'Administration	signifie le conseil d'administration de la Société de temps à autre
Questions Requéant la Majorité Qualifiée	a la signification donnée dans l'article 11.2.
Questions Requéant l'Unanimité	a la signification donnée dans l'article 11.1.
Administrateur C	a la signification donnée dans l'article 8.5.
Directeur Général	a la signification donnée dans l'article 10.2.
Président	a la signification donnée dans l'article 8.7.
Société	a la signification donnée dans l'article 1.
Sociétés Apparentées	a la signification donnée dans l'article 4.2.
Administrateur(s)	signifie le(s) membre(s) du Conseil d'Administration
HITEC	signifie HITEC Luxembourg S.A.
Loi	a la signification donnée dans l'article 1
Portefeuille	a la signification donnée dans l'article 4.1
POST	signifie POST Capital S.A.
Action(s)	signifie que les actions émises par la Société et en circulation de temps à autre
Actionnaire(s)	signifie un titulaire d'action (s) de temps à autre
Actionnaire Affilié	signifie toute autre personne qui, directement ou au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, cet Actionnaire
Questions Requéant la Majorité Qualifiée des Actionnaires	a la signification donnée dans l'article 18.2
Actionnaires de TELESPAZIO	signifie TELESPAZIO France and EGEOS S.p.A.

Souscription et libération

Le Fondateur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent dix mille (310.000) actions ayant chacune une valeur nominale de 10 Cents (EUR 0,10) et les libérer intégralement par un versement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Résolutions du fondateur

Le Fondateur, ici représenté comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

Le Fondateur a décidé de fixer le siège social de la Société au 280, rue de Noertzange, L-3670 Kayl.

Deuxième Résolution:

Le Fondateur a décidé de nommer aux fonctions d'Administrateurs A de la Société, pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2020, les trois personnes suivantes:

- M. Jean-Marc GARDIN, Directeur Général, né le 21 décembre 1961 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant professionnellement à F-31023 Toulouse Cedex 1 (France), 26, avenue Jean-François Champollion, BP 52309,
- M. Massimo COMPARINI Directeur Général, né le 8 mars 1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Via Tiburtina 965, I-00156 Rome (Italie),
- M. Marcello MARANESI, Directeur Général, né le 10 mai 1953 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Via Tiburtina 965, I-00156 Rome (Italie).

Le Fondateur a décidé de nommer aux fonctions d'Administrateurs B de la Société, pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2020, les deux personnes suivantes:

- M. Jos Glod, Directeur Général Adjoint, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, résidant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg,

- M. Fabrice CROISEAUX, né le 12 mars 1969 à Joeuf (France), demeurant professionnellement à L-3850 Schifflange, 17-19, Avenue de la Libération.

Le Fondateur a décidé de nommer aux fonctions d'Administrateurs C de la Société, pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2020, les trois personnes suivantes:

- M. Yves Elsen, Directeur Général, né le 4 mars 1958 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg.

Troisième Résolution:

Le Fondateur a décidé de nommer KPMG Luxembourg, ayant son siège au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.133, pour une période qui prendra fin le 31 décembre 2020, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Frais

Les frais et dépens de toute nature incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Fondateur, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête du Fondateur et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ELSSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 18446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098192/715.

(150108834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

EarthLab Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 280, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 197.846.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of EarthLab Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 280 rue de Noertzange, L-3670 Kayl (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.846, incorporated pursuant to a incorporation deed of Maître Roger Arrensdorff, on 8 June, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting was opened at 10 a.m. with M. Jean-Marc Gardin, ingénieur, residing in F-91 Gif-sur-Yvette, 19, Allée de la Sarletterie in the chair,

who appointed M. Vittorio Colella Albino, officer, I - Rome, Via Tiburtina 965, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Mr Joseph Emile Glod, fonctionnaire, residing at Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting".

Having thus been constituted, the Board of the Meeting drew up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders of the Company (the "Shareholders"), the members of the Board of the Meeting and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. all the Shareholders are present or represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies, signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as it appears from the attendance list, the three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, together representing the entire share capital of the Company, are represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed beforehand;

III. the Shareholders resolve to waive all the convening requirements and formalities, considering themselves as duly convened and declaring that they have knowledge of the agenda which has been communicated to them. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate;

IV. the agenda of the meeting is the following:

1. To approve the increase of the share capital of the Company by an amount of five million three hundred and forty-four thousand euros (EUR 5,344,000.-) by the creation and issuance of fifty-three million four hundred and forty thousand (53,440,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations of the existing shares, so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, to the amount of five million three hundred and seventy-five thousand euros (EUR 5,375,000.-) represented by fifty-three million seven hundred and fifty thousand (53,750,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each;

2. Subscription and payment of the fifty-three million four hundred and forty thousand (53,440,000) new shares by the subscribers by contributions in kind and contributions in cash;

3. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increased corporate capital of five million three hundred seventy-five thousand euros (EUR 5,375,000.-) represented by fifty-three million seven hundred and fifty thousand (53,750,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10);

4. Decision to authorize any director of the Company, acting individually, in the name and on behalf of the Company (i) to amend, sign and execute the shareholders register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase, and more generally (ii) to carry out any necessary or useful actions in relations to the resolutions to be taken on the basis of the agenda of the meeting; and

5. Other business.

The Shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decided to increase the share capital of the Company by an amount of five million three hundred and forty-four thousand euros (EUR 5,344,000.-) by the creation and issuance of fifty-three million four hundred and forty thousand (53,440,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations of the existing shares, so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, to the amount of five million three hundred and seventy-five thousand euros (EUR 5,375,000.-) represented by fifty-three million seven hundred and fifty thousand (53,750,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

Second resolution Subscription - Payment

There now appeared:

1) TELESPIAZIO FRANCE, having its registered office at 26, avenue Jean-François Champollion, F-31100 Toulouse, France, registered with the Toulouse Companies Register under number 439 969 569 (the “Subscriber 1”), represented by his chairman M. Gardin, above mentioned,

2) POST Capital S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B150.181 (the “Subscriber 2”), represented by its daily management director Mr. Jos GLOD,

3) HITEC LUXEMBOURG S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B37.529 (the “Subscriber 3”), represented by its managing director Mr. Yves Elsen, and

4) E-GEOS S.p.A., having its registered offices at Contrada Terlecchie, 76100, Matera, Italy, registered with the Matera Company Register under the number 01032180778 (the “Subscriber 4”), represented by M. Colella Albino by virtue of proxies which will remain attached to the present deed.

The Subscriber 1 declares to:

- subscribe for and fully pay twenty million one hundred nine thousand three hundred and seventy-five (20,109,375) newly issued shares of the Company for a total amount of two million ten thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 2,010,937.50);

All these shares have been fully paid up as follows:

- by a contribution in cash amounting to eighty-five thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 85,937.50), The sum of eighty-five thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 85,937.50) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

- by a contribution in kind of one million nine hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,925,000.-) consisting in intellectual property rights held by the Subscriber 1, the rights on which are transferred to the Company by means of a license agreement (the "IP1").

The contribution in kind has been valued at an amount of at least one million nine hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,925,000.-) pursuant to the auditor's report dated 9 June 2015 by HTR REVISION S.A., independent auditor. The conclusion of such report is as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration."

Said report referred to above, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Subscriber 2 declares to:

- subscribe for and partially pay nineteen million six hundred and ninety thousand (19,690,000) newly issued shares of the Company for a total amount of one million nine hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 1,969,000.-);

All these shares have been partially paid up to at least twenty-five percent (25%) as follows:

- by a contribution in cash amounting to nine hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 969,000.-),

The sum of nine hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 969,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

The Subscriber 3 declares to:

- subscribe for and fully pay four million and five hundred thousand (4,500,000) newly issued shares of the Company for a total amount of four hundred and fifty thousand euros (EUR 450,000.-);

All these shares have been fully paid up as follows:

- by a contribution in kind of four hundred and fifty thousand euros (EUR 450,000.-) consisting in intellectual property rights held by the Subscriber 3, the rights on which are transferred to the Company by means of a license agreement (the "IP2").

The contribution in kind has been valued at an amount of at least four hundred and fifty thousand euros (EUR 450,000.-) pursuant to the auditor's report dated 9 June 2015 by HTR REVISION S.A., independent auditor. The conclusion of such report is as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration."

Said report referred to above, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Subscriber 4 declares to:

- subscribe for and fully pay nine million one hundred forty thousand six hundred and twenty-five (9,140,625) newly issued shares of the Company for a total amount of nine hundred fourteen thousand sixty-two euros and fifty cents (EUR 914,062.50);

All these shares have been fully paid up as follows:

- by a contribution in cash amounting to nine hundred fourteen thousand sixty-two euros and fifty cents (EUR 914,062.50),

The sum of nine hundred fourteen thousand sixty-two euros and fifty cents (EUR 914,062.50) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Completion of the contribution

The Subscriber 1 hereby certifies that at the time of the contribution:

- It is the owner of the IP1;
- All the formalities of transfer have been completed and there are no specific rights over the IP1 conferred to any third party or any other rights from which a third party could claim the transfer of the IP1 to its benefit;
- It is duly authorized to take any action and do everything necessary in relation with the transfer of the IP1;
- The IP1 are free from all claims of third parties, liens, encumbrances and charges and are freely transferrable.

In case additional formalities would be required to complete the contribution of the IP1, the Subscriber 1 undertakes to take any action in relation thereof as soon as possible.

The Subscriber 3 hereby certifies that at the time of the contribution:

- It is the owner of the IP2;
- All the formalities of transfer have been completed and there are no specific rights over the IP2 conferred to any third party or any other rights from which a third party could claim the transfer of the IP1 to its benefit;
- It is duly authorized to take any action and do everything necessary in relation with the transfer of the IP2;
- The IP2 are free from all claims of third parties, liens, encumbrances and charges and are freely transferrable.

In case additional formalities would be required to complete the contribution of the IP2, the Subscriber 3 undertakes to take any action in relation thereof as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the capital increase, the Shareholders resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at five million three hundred seventy-five thousand euros (EUR 5,375,000.-) represented by fifty-three million seven hundred fifty thousand (53,750,000) shares having a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Fourth resolution

The Shareholders resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions and in particular to amend, sign and execute the shareholders register of the Company to reflect the above mentioned capital increase.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le neuf juin,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée EarthLab Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 280 rue de Noertzange, L-3670 Kayl (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.846, constituée suivant un acte passé par-devant Maître Roger Arrensdorff, le 8 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»)

L’assemblée générale extraordinaire s’est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Jean-Marc Gardin, ingénieur, demeurant à F-91 Gif-sur-Yvette, 19, Allée de la Sarletterie,

qui désigne M. Vittorio Colella Albino, officer, demeurant à I-Rome, Via Tiburtina 965

secrétaire de l’assemblée,

l’assemblée désigne en qualité de scrutateur M. Joseph Emile Glod, fonctionnaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ci-après ensemble désignés le «Bureau de l’Assemblée».

Ainsi constitué, le Bureau de l’Assemblée a dressé la liste de présences qui a été signée par les mandataires des actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), les membres du Bureau de l’Assemblée et le notaire et restera annexée aux présentes minutes ensemble avec les procurations.

Le président a déclaré et demandé au notaire d’acter que:

I. Tous les Actionnaires sont présents ou représentés et le nombre de leur action apparaît sur la liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. Comme il ressort de la liste de présence, les trois cent dix mille actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, représentant ensemble l’intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée de sorte que l’assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l’ordre du jour qui a été communiqué préalablement à tous les participants;

III. Les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes valablement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué. L'assemblée ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer;

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions trois cent quarante-quatre mille euros (EUR 5.344.000,-) par la création et l'émission de cinquante-trois millions quatre cent quarante mille (53.440.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, au montant de cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,-) représenté par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (0,10) chacune;

2. Souscription et paiement de cinquante-trois millions quatre cent quarante mille (53.440.000) nouvelles actions par les souscripteurs par des apports en nature et des apports en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter le capital social augmenté de cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,-) représenté par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10);

4. Décision relative à l'autorisation à donner à l'un des administrateurs de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, de (i) modifier, signer et exécuter le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter la prédite augmentation de capital, et plus généralement, (ii) d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en relations avec les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour de l'assemblée; et

5. Divers.

Les Actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme valablement convoqués et réunis, ont délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions trois cent quarante-quatre mille euros (EUR 5.344.000,-) par la création et l'émission de cinquante-trois millions quatre cent quarante mille (53.440.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, au montant de cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,-) représenté par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (0,10) chacune.

Deuxième résolution Souscription - Libération

Ont comparu:

1) TELESPIAZIO FRANCE, une société de droit français, établie et ayant son siège social à 26, avenue Jean-François Champollion, 31100 Toulouse, France, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Toulouse sous le numéro 439 969 569 (le «Souscripteur 1»), représentée par son Président M. Gardin, sus-mentionné.

2) POST Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.181 (le «Souscripteur 2»), représentée par un de ses délégués à la gestion journalière M. Jos GLOD,

3) HITEC LUXEMBOURG S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue de l'Eglise, L-1458 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.529 (le «Souscripteur 3»), représentée par son administrateur-délégué M. Yves Elsen, et

4) E-GEOS S.p.A., une société de droit italien, établie et ayant son siège social à Contrada Terlecchie, 76100, Matera, Italie, immatriculée avec le Registre des Sociétés de Matera sous le numéro 01032180778 (le «Souscripteur 4»), représentée par M. Colello Albino en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 déclare:

- souscrire à et entièrement libérer vingt millions cent neuf mille trois cent soixante-quinze (20.109.375) actions nouvellement émises de la Société pour un montant total de deux millions dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 2.010.937,50);

Toutes ces actions ont été entièrement libérées comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 85,937.50),

La somme de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 85,937.50) est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en a été rapportée au notaire.

- par un apport en nature d'un montant d'un million neuf cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.925.000,-) consistant en des droits de propriété intellectuelle détenus par le Souscripteur 1, ces droits étant notamment transférés à la Société au moyen de contrat de licence (les "DPI1").

L'apport en nature a été évalué à un montant au moins égal à un million neuf cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.925.000,-) conformément au rapport d'évaluation daté du 9 juin 2015 établi par HTR REVISION S.A., réviseur d'entreprise indépendant. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de l'analyse réalisée, rien n'a été soumis à notre attention qui nous permette de croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions émises en contrepartie."

Le prédit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le Notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Le Souscripteur 2 déclare:

- souscrire à et partiellement libérer dix-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille (19.690.000) actions nouvellement émises par la Société pour un montant total d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-);

Ces actions ont toutes été partiellement libérées à hauteur d'au moins vingt-cinq pourcent (25%) comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-),

La somme de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en a été rapportée au notaire.

Le Souscripteur 3 déclare:

- souscrire à et entièrement libérer quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions nouvellement émises de la Société pour un montant total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-);

Toutes ces actions ont été entièrement libérées comme suit:

- par un apport en nature d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) consistant en des droits de propriété intellectuelle détenus par le Souscripteur 3 (les "DPI2").

L'apport en nature a été évalué à un montant au moins égal à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) conformément au rapport d'évaluation daté du 9 juin 2015 établi par HTR REVISION S.A., réviseur d'entreprise indépendant. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de l'analyse réalisée, rien n'a été soumis à notre attention qui nous permette de croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions émises en contrepartie."

Le prédit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le Notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier

Le Souscripteur 4 déclare:

- souscrire à et entièrement libérer neuf millions cent quarante mille six cent vingt-cinq (9.140.625) actions nouvellement émises de la Société pour un montant total de neuf cent quatorze mille soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 914.062,50);

Toutes ces actions ont été entièrement libérées comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent quatorze mille soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 914.062,50),

La somme de neuf cent quatorze mille soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 914.062,50) est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire.

Finalisation de l'apport

Le Souscripteur 1 certifie qu'à la date de l'apport:

- Il est le propriétaire des DPI1;

- Toutes les formalités de transfert ont été accomplies et il n'existe aucun droit spécifique portant sur les DPI1 conférés à un tiers ou aucun droit de cession à son profit que pourrait revendiquer un tiers sur les DPI1;

- Il est dûment autorisé d'entreprendre des actions et de faire tout ce qui est nécessaire en relation avec et aux fins de la cession de DPI1;

- Les DPI1 sont libres de toute revendication de tiers, privilèges, servitudes et autres sûretés et sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où des formalités supplémentaires devaient être nécessaires à l'apport des DPI1, le Souscripteur 1 s'engage à entreprendre toute action y relative dans les meilleurs délais.

Le Souscripteur 3 certifie qu'à la date de l'apport:

- Il est le propriétaire des DPI2;

- Toutes les formalités de transfert ont été accomplies et il n'existe aucun droit spécifique portant sur les DPI2 conférés à un tiers ou aucun droit de cession à son profit que pourrait revendiquer un tiers sur les DPI2;

- Il est dûment autorisé d'entreprendre des actions et de faire tout ce qui est nécessaire en relation avec et aux fins de la cession de DPI2;

- Les DPI2 sont libres de toute revendication de tiers, privilèges, servitudes et autres sûretés et sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où des formalités supplémentaires devaient être nécessaires à l'apport des DPI2, le Souscripteur 3 s'engage à entreprendre toute action y relative dans les meilleurs délais.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, les Actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

“ **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,-) représenté par cinquante-trois millions sept cent cinquante mille (53.750.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune (les “Actions”). Les titulaires des actions sont ensemble désignés les “Actionnaires”.”

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de donner une autorisation à l'un des administrateurs de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, d'entreprendre toute action utile ou nécessaire en relation avec les présentes résolutions et en particulier de modifier, signer et exécuter le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter la prédite augmentation de capital.

Déclaration

Le Notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate qu'à la demande du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en anglais suivant d'une version français et, à la demande du Bureau de l'Assemblée, en cas de différence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent document.

Le document ayant été lu par le Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau a signé, ensemble avec le notaire le présent acte.
Signé: GARDIN, ALBINO, GLOD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102156/326.

(150112068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

DW Auto Moto Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3811 Schifflange, 49, rue Val des Aulnes.

R.C.S. Luxembourg B 197.927.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur David WEIS, chef d'entreprise, né le 09 juin 1974 à Arlon (Belgique), demeurant au 49, rue Val des Aulnes L-3811 Schifflange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et vente de véhicule neuf et occasion, l'entretien automobile, lavage et petite réparation.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «DW AUTO MOTO SERVICES S.AR.L.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Schiffflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur David WEIS, prénommé, par un apport en nature consistant en un véhicule de marque Skoda Octavia RS Break immatriculé au Luxembourg sous le numéro RF 7397 type Véhicule particulier, catégorie VOITURE (M1) appartenant à l'associé unique.

Cet apport en nature est évalué par l'associé unique à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par l'associé unique comme décrit ci-avant de sorte que ces apports se trouvent dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros (800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite, le comparant devenu l'associé unique et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur David WEIS, chef d'entreprise, né le 09 juin 1974 à Arlon (Belgique), demeurant au 49 rue Val des Aulnes L-3811 Schiffflange.

La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

3. L'adresse du siège social est établie au 49, Val des Aulnes, L-3811 Schiffflange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: D. WEIS, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102152/112.

(150111549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Amicale D.T. Gonneréng A.S.B.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Emile Nilles.

R.C.S. Luxembourg F 1.988.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'Amicale DT Gonneréng A.S.B.L. ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. L'Amicale DT Gonneréng A.S.B.L. jouit de la personnalité civile et réunit les conditions déterminées dans la loi du 21 avril 1928 portant sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à Junglinster, 1, Rue Emile Nilles, L-6131 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration à toute autre adresse.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'Amicale DT Gonneréng A.S.B.L. a pour but de promouvoir l'amitié des anciens joueurs de Tennis de Table du DT Gonneréng asbl, club le quel s'est vu fusionner avec le DT Guedber-Lënster et se renommer DT Lënster.

Art. 5. L'Amicale DT Gonneréng A.S.B.L. se compose uniquement d'anciens membres du DT Gonneréng A.S.B.L. avant le jour de la fusion mentionnée ci-dessus. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 4.

Art. 6. La qualité de membre se perd par démission ou exclusion. Tout membre de l'association peut se retirer à tout moment en adressant une lettre au comité. S'il s'agit d'une exclusion, la personne en question doit préalablement être entendue par le comité et doit avoir la possibilité de s'exprimer devant l'assemblée générale.

Art. 7. L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres. Les membres peuvent assister aux assemblées générales et peuvent y prendre la parole et disposent du droit de vote. Entrant notamment dans les attributions de l'assemblée générale:

1. L'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du projet budgétaire.
2. La décharge à donner au trésorier de l'association après avoir entendu les réviseurs de caisse.
3. La nomination et la révocation des membres du comité et des deux réviseurs de caisse.
4. Les modifications à apporter aux statuts de l'association.
5. La dissolution de l'association ainsi que la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 7a. Les modifications à apporter aux statuts de l'association peuvent être suggérées par les membres du comité. Pour que les dites modification puissent être mises sur l'ordre du jour de l'assemblée générale, débattus et votées, les modifications doivent être supporté par la simple majorité des membres du comité. En cas de parité, la voix du président est décisive.

Art. 8. L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours des six premiers mois de l'année.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le comité quand l'ordre du jour porte sur une modification des statuts et d'une manière générale, chaque fois que le comité le juge nécessaire dans l'intérêt de l'association; Elle doit être convoquée endéans un délai d'un mois lorsque:

- le comité en est requis par lettre recommandé et signée par au moins un cinquième des membres.
- la majorité des membres du comité est démissionnaire.

Art. 9. Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée générale. Sont autorisés à prendre part aux délibérations ainsi qu'au vote tous les membres âgés d'au moins 18 ans.

Art. 10. Les membres sont convoqués à l'assemblée générale par avis postal ou courrier électronique, contenant l'ordre du jour et expédié au moins deux semaines avant la date de l'assemblée générale. Si l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des modifications statutaires proposées sera joint à la convocation. L'ordre du jour est fixé par le comité. Toute proposition présentée par écrit au comité au moins huit jour avant l'assemblée et signée par au moins un vingtième du nombre des membres actifs doit être porté à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou à son défaut par le membre désigné à cette fin par le comité.

Art. 12. L'assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à simple majorité des voix valablement représentées. Les décisions sont considérées comme étant valable si le taux de présence minimale de 30% est respecté.

Art. 13. Le comité est l'organe administratif et exécutif de l'association. Le nombre de membres est limité à 11 et ne peut être inférieur à 3. Les candidatures pour un mandat de membre du comité doivent parvenir à ce dernier au plus tard le jour de la date de l'assemblée générale. Peut être considéré comme candidat valablement éligible, tout membre actif ayant au moins 1 an d'ancienneté et au moins 18 ans d'âge. Pour être élu, un candidat doit obtenir plus de la moitié des voix exprimées valablement. La durée du mandat d'un élu est de deux ans. Un membre sortant est rééligible.

Art. 14. La communication des décisions de l'assemblée générale se fait par lettre envoyée à tout membre actif présent et absent à la dite assemblée. La lettre sera envoyée au plus tard 15 jours après l'assemblée générale.

Art. 15. Le comité a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus étendus pour la gestion générale des affaires de l'association et la poursuite de l'objet sociale. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les autres statuts de l'association est de la compétence du comité. Entrent notamment dans l'attribution du comité:

- tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.
- la sauvegarde de l'intérêt général et du prestige de l'association.
- l'approbation du règlement intérieur et des modifications qui pourraient y être apportées.
- l'organisation de manifestations.
- la convocation de l'assemblée générale ainsi que la fixation de l'ordre du jour.
- l'établissement des comptes de l'exercice

Le comité peut déléguer ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres. Il peut se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par des tiers ou par des commissions temporaires ou permanentes et les charger d'étudier, d'organiser ou d'exécuter certaines affaires déterminées.

Art. 16. Chaque année, après l'assemblée générale, les membres du comité désignent parmi eux et pour une période de deux ans, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier. Chacun de ces postes doit impérativement être repris par des personnes distinctes.

En cas d'empêchement du président, les attributions qui lui sont données par les statuts et les usages, sont exercées dans l'ordre des fonctions mentionnées au premier alinéa du présent article. Au cas où il y aurait des vice-présidents, les attributions en question sont confiées au plus âgé.

Art. 17. Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou quand trois membres du comité le demandent. En général, une réunion du comité devra avoir lieu au moins tous les trois mois. Le comité décide valablement, si au moins la moitié de ses membres est présente. En cas de parité, la voix du président ou de son représentant statuaire est décisive. Un membre du comité manquant sans excuse à trois réunions consécutives peut être exclu sur décision par simple majorité des membres du comité.

Art. 18. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du comité, dont obligatoirement celle du président, du ou d'un des vice-présidents ou du secrétaire.

Art. 19. Un exercice comptable et social commence le jour suivant l'assemblée générale et se termine le jour de l'assemblée générale suivante.

Art. 20. La cotisation annuelle pour tous les membres est à titre gratuit.

Art. 21. En cas de dissolution ou de liquidation de l'Association, l'Assemblée décidera de l'affectation du fonds social et des modalités de la liquidation. La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres ayant droit au vote.

Art. 22. L'association se conforme à la loi du 21 avril 1928 portant sur les associations et fondations sans but lucratif pour tout sujet non explicitement mentionné dans ses statuts.

Art. 23. Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2015, en substitution des statuts du 3 juin 2000.

Référence de publication: 2015102122/94.

(150112267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015103107/12.

(150112418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 18.204.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

KIMAKO S.A.

Référence de publication: 2015103115/15.

(150113234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.
